

Carte multi-services Point d'étape

Depuis les travaux réalisés en juillet 2007 sur le projet de carte multi-services : validation des grandes étapes du projet et calendrier prévisionnel, identification des moyens humains et financiers nécessaires, recherche de partenaires externes, peu de temps avait pu être dégagé pour faire progresser ce dossier. Lors de la réunion de la Conférence des Présidents d'Université d'Alsace du 5 novembre 2007, il a été décidé que la réflexion sur le périmètre de la carte serait poursuivie.

Les Présidents ont, à cette occasion, affirmé leur volonté politique d'associer le CROUS au projet, au même titre que les services universitaires. Il est également décidé de prévoir le financement de ce projet dans le cadre du futur contrat quadriennal et de confier la coordination de l'opération au Secrétaire général du Pôle universitaire, avec l'appui de la Coordinatrice des actions UNERA.

Dans un premier temps, des rencontres ont été organisées avec les responsables les plus concernés par ce projet et une visite à Mulhouse a permis de découvrir le système mis en place par l'UHA dans le bâtiment de la Fonderie.

Une rencontre avec les responsables du CROUS a permis d'envisager un véritable partenariat : le CROUS doit en effet changer de système de carte dans les trois ans à venir. Il accompagnera donc le projet des universités en souhaitant que ses besoins spécifiques puissent être pris en compte.

Dans le même temps, était constitué un comité de pilotage et un premier point était fait lors de la CPUA du 11 décembre 2007.

Travaux du Comité de pilotage Réunion du 28 janvier

La première réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 28 janvier 2008. Elle a permis une présentation des systèmes déjà en fonction et de l'état d'avancement des projets en cours dans les universités françaises. Une présentation de la mise en place du dispositif adopté par l'UHA dans le bâtiment « la Fonderie » a permis de prendre en compte tous les stades de réalisation.

Des propositions de fonctionnalités à prendre en compte dans le projet alsacien ont été élaborées:

- identification (visuelle) du porteur de la carte ;
- paiement des repas et services proposés par le CROUS ;
- accès aux services communs de documentation ;
- certificat de scolarité,
- relevé de notes,
- présence aux examens ;
- émargement électronique,
- accès aux locaux,
- accès aux parkings ;
- paiement des photocopies et impressions ;
- paiement de produits et services aux distributeurs automatiques ;
- accès aux transports en commun : TER, CTS.

Il a également été décidé de rencontrer nos partenaires d'EUCOR pour qu'ils nous fassent partager leurs expériences en ce domaine.

Si le partenariat avec le CROUS est essentiel, la question de l'INSERM, du CNRS et des étudiants des CPGE et de BTS des lycées du second degré est posée.

Réunion du 8 avril

Lors de la deuxième réunion qui s'est tenue le 8 avril, le point sur les travaux du groupe national créé à l'initiative de la Région Aquitaine a été fait. Montpellier et Rennes, comme Strasbourg ont lancé une réflexion pour une carte étudiant et/ou personnel, avec le CROUS et d'autres fonctionnalités : accès à la culture, émargement aux élections, activités sportives...La majorité s'est tournée vers la solution Monéo sauf Nancy. Un sous-groupe dédié aux questions juridiques a été constitué. Ses membres doivent prochainement rencontrer la CNIL.

Les logiciels nécessaires pour assurer le système de gestion dépendront des services attendus de la carte ; trois fournisseurs existent : Monécarte, Euroquartz et Applicam (ce dernier n'a jamais répondu aux appels d'offre d'universités). IBM devrait pouvoir faire des propositions prochainement. Des rencontres pourront être organisées avec eux pour aborder toutes les questions techniques, de compatibilité et de coût.

Lors de cette réunion du 8 avril, ont été également présentées les principales informations issues d'une rencontre organisée, le 27 mars, avec les représentants de Monéo : fruit de l'action d'un consortium : la société Billettique Monétique Services (BMS).– Voir ANNEXE I - Cette carte peut stocker de plusieurs types de données:

- Porte-monnaie électronique : Capacité maximale 100 euros. Paiement maximum 30 euros. Durée de vie : 3 ans + 2 mois de distribution.
- Zone de stockage ANB (Applications Non-Bancaires) : espace de 600 octets dédié aux applications des partenaires (possibilité de 2 x 600o octets). Découpage en 10 « briques » de 60 octets. Le Crous (1 ou 2 x 60 octets) est normalisé au niveau national. La brique Université est à définir, mais il faut payer les développements des applications car il n'existe pas de structuration nationale.
- Application télébillettique Calypso (pour les cartes de type BMS 2 sans contact uniquement)

Cette carte Monéo est actuellement utilisée par 17 CROUS. – Voir ANNEXE II -

Elle est obligatoirement fournie par une banque membre du consortium BMS (11 banques).

Pour l'appel d'offre concernant le choix de la banque, 3 parties importantes qui peuvent être séparées : la gestion financière : comptabilité, la fourniture de cartes et celle d'un réseau de chargement : bornes de chargements et supports associés.

Les éléments suivants sont imposés par BMS : logo Moneo, numéro de porte-monnaie et date d'échéance, mentions légales, piste magnétique.

Pour le CROUS, le choix entre BMS 1 et BMS 2 est ouvert dans la mesure où l'équipement actuel devra être changé. Par contre, cette solution apporte une facilité pour l'agent comptable. Enfin, si actuellement tous les étudiants ne sont pas inscrits au CROUS, une telle carte faciliterait l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants.

Autre argument en faveur de Monéo : la mobilité des étudiants entre académies. Cette carte leur permettrait d'avoir les mêmes services au-delà de leur propre université.

Sur ce point, une information sur les dispositions mises en œuvre par nos partenaires d'EUCOR s'avère nécessaire : une rencontre avec eux est donc décidée. A Karlsruhe, la

carte d'étudiant ne sert que comme identifiant : tous les autres usages sont optionnels et pour les personnels, elle n'est pas obligatoire.

Autre lien à établir, celui avec la CTS pour savoir si le système BMS peut intégrer ce volet transport et donc connaître les projets de la CTS en la matière. De son côté, l'UHA obtiendra les mêmes informations du réseau Soléa de Mulhouse.

Les services de la SNCF devront également être approchés pour connaître les éventuelles compatibilités techniques. Calypso est le standard de billetterie électronique pour les cartes sans contact, destinée aux réseaux de transports européens : à la fin 2008, 65 collectivités territoriales françaises et une quarantaine de villes en France et à l'étranger l'utiliseront pour différents moyens de transports : bus, tram, métro, RER et tram. Elle utilise la technologie ISO 14443 B. Seuls Montpellier et les départements de l'Aube et de Meurthe-et-Moselle utilisent un système exclusivement compatible avec Mifare. Une douzaine utilise un système compatible à la fois avec Mifare et Calypso et toutes les autres sont compatibles exclusivement avec Calypso. –Voir ANNEXE III -

Une étude globale devra également être conduite sur les coûts des lecteurs sans contact.

Réunion du 6 mai

1) Le point est fait sur les contacts pris ou restant à prendre.

Une rencontre avec M. Emmanuel AUNEAU, Directeur des Contrôles et des Systèmes d'Information à la CTS a permis un échange très positif : la CTS se montre a priori très intéressée par une collaboration puisque toucher le public jeune est une stratégie qu'elle souhaite développer. Techniquement, si actuellement la CTS utilise Badgéo et des lecteurs compatibles A et B', elle pourrait passer au système Calypso type BMS 2. Par ailleurs, elle est déjà en lien pour d'autres services avec le Crédit Mutuel. Pour avancer en ce sens, un contact avec les services administratifs des bureaux transports des collectivités est suggéré. (CUS : M.Ronan GOLLIAS; Conseil général : M.Franck SIEGRIST ; Région : M. Benoit LOOS).

A Mulhouse, les contacts ont été établis avec la compagnie des transports. Celle-ci s'est montrée intéressée, mais elle n'a pas de projet immédiat pour passer du ticket papier à un système de carte. Elle est toutefois prête à être associée à notre projet.

La SNCF continue d'être sollicitée pour une éventuelle collaboration : les instances régionales semblent attendre de leur direction nationale une réponse avant tout engagement.

Une rencontre avec les représentants d'Horoquartz a permis un moment d'échange de grande qualité. Cette société développe actuellement son porte-feuille de clients vers de plus grands établissements et elle possède une direction régionale du Grand Est.

Sur le même principe, une rencontre sera proposée à Monécarte et à Applicam.

2) La réunion est ensuite consacrée à l'étude des différents types de carte.

Le CROUS rappelle qu'il souhaite migrer d'une monétique privative à une solution du type Monéo, sans vouloir imposer cette possibilité car l'essentiel est d'être associé au projet de l'université de Strasbourg. La solution Monéo apparaît comme particulièrement intéressante puisqu'elle permet le transfert de responsabilité de l'agent comptable du CROUS à une banque. Un autre avantage réside dans l'inscription de tous les étudiants inscrits à l'université : actuellement tous ne font pas la démarche de s'inscrire au CROUS.

La représentante des étudiants se déclare étonnée que le logo d'une banque apparaisse sur la carte d'étudiant. Une telle mention s'inscrirait dans le cadre d'un partenariat ouvert, et d'ailleurs nécessaire si le choix se portait sur une carte autorisant le paiement de certains services. La nécessaire collaboration avec le CROUS semble d'ailleurs y conduire.

Le CROUS s'interroge sur les critères sur lesquels le choix sera fait : capacité de stockage, niveau de protection : le coût d'achat de la personnalisation et de celui des lecteurs en dépend. Faudra-t-il privilégier le coût ou la sécurité ? En tout état de cause, il souhaite qu'une solution unique soit adoptée pour l'ensemble des sites de l'Académie.

Sur ce dernier point, la discussion avec Horoquartz a permis d'apporter quelques précisions : le niveau de sécurité est plus sensible quand la carte comporte un porte-monnaie. Ces questions de besoins de sécurité méritent d'être précisées : pour chaque fonctionnalité, le niveau de sécurité nécessaire devra être établi.

Pour les coûts des lecteurs destinés au contrôle d'accès bi-technologies : A pour Mifare ou HID et B pour la BMS2 seraient de 200 €. Le choix entre ces deux cartes est déterminant : paiement sans contact et prise en compte des transports avec la BMS2. Lors de la dernière réunion du groupe national, la norme iso 14443 B' a été évoquée brièvement car la RATP est en train d'évoluer vers iso 14443 B. En fait, B' (calypso rev 1) serait une version pré iso 14443 B (calypso rev 2). Le standard Calypso sur Mifare pour les transports utilise la norme ISO 14443-B qui est compatible avec BMS2. –Voir ANNEXE IV -

L'université de Grenoble travaille avec les transports de la ville et le site pilote Minatec , ainsi que celle de Bordeaux travailleraient sur un projet BMS2 et Calypso.

Pour le projet alsacien, les services prioritaires, incontournables attendus de cette carte conduiront au choix final de l'une ou l'autre technique.

La question de l'avenir du téléphone portable, substitut de carte fait également l'objet d'une discussion. L'expérience conduite par le Crédit Mutuel utilise un type précis de téléphone portable et quoique limitée, elle suscite des rapports compliqués avec les fournisseurs d'accès. A l'heure qu'il est, le téléphone portable ne semble donc pas être le plus porteur à moyen terme.

A ce point des travaux, la réflexion s'oriente vers une carte BMS2 sur Calypso ou une carte Mifare BMS1.

Le type de carte Monéo doit également être précisé en fonction du nombre d'étudiants bancarisés : bleue, reliée à un compte bancaire, verte, totalement indépendante. Le choix irait plutôt vers la Monéo verte.

Le représentant du CROUS fera une note synthétique sur les différents services de la BMS : le temps de réponse est plus lent en BMS2 qu'en BMS1, le temps d'attente dans les files des restaurants U en dépend. En découlent une différence de prix pour les lecteurs et le suivi. Quel aspect sera à prendre en compte prioritairement : financier ou technique ?

Pour les marchés publics qu'il faudra lancer, trois seront à établir : le fournisseur de cartes, le fournisseur de logiciels et celui du parc de dispositifs d'impression des cartes et des lecteurs.

La suite des travaux devra passer de l'aspect technique à l'aspect financier, même s'il semble difficile d'obtenir de la part des universités lancées dans un tel projet, les montants des investissements engagés.

Les représentants de l'UHA acceptent de faire une étude de coût sur les solutions envisagées, en incluant les lecteurs afin de traiter ce sujet lors de la réunion suivante de ce Comité de pilotage.

A suivre

Une réunion du comité de pilotage sera organisée avant la fin de l'année universitaire.

Les grandes lignes de travail à venir peuvent comprendre les thèmes suivants :

- choix techniques ;
- définition du champs d'expérimentation :
 Quel public ? Quelles composantes ? Combien d'étudiants ?
- rédaction des pièces du marché public : quel type de procédure ?
 Qui rédige l'aspect technique ? Qui lance le marché ?
- graphisme ?

Les premières cartes devront être prêtes pour le début des inscriptions des étudiants pour l'année 2009-2010.

Si le Pôle universitaire, sous l'autorité de Madame Mongenet, est actuellement chargé d'une étude de faisabilité, il ne pourra pas en assurer la réalisation puisque sa structure sera dissoute au 31 décembre prochain.

Par ailleurs, avant d'envisager le lancement du marché, il faut au préalable régler la question du budget. Le montage financier doit être élaboré avec les partenaires qui accepteront d'être associé à la réalisation : privés et/ou collectivités.

La présentation du projet aux représentants des collectivités actuellement membres du GIP, Pôle universitaire s'avère donc urgente. Elle pourra être faite lors de la « réunion de coordination » prévue début juillet.

Si les cartes doivent être prêtes au plus tard en mai 2009, s'il faut compter trois mois, une fois les pièces du marché rédigées, pour parvenir à désigner un prestataire et si la réalisation matérielle nécessite plus d'un mois, le lancement du marché devrait pouvoir être assuré avant la fin de la présente année civile.

Une étude juridique va rapidement être conduite pour savoir quel sera l'organisme qui pourra passer le marché et donc le notifier.

Robert Loye

ANNEXE I

